

SIAEP Presqu'île de Rhuys

Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la Presqu'île de Rhuys
Arzon • Berric • Saint Gildas de Rhuys • Sarzeau • Sulniac • Surzur • Theix-Noyalon • Treffléan • La
Trinité Surzur • La Vraie Croix • Le Hézo • Saint Armel • Le Tour du Parc • Lauzach

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - Assainissement

2018



SIAEP
de la Presqu'île de Rhuys



Sommaire

1.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT	- 2 -
1.1	organisation administrative du service	- 2 -
1.2	conditions d'exploitation du service	- 2 -
1.3	prestations assurées dans le cadre du service.....	- 3 -
1.4	situation des abonnées	- 4 -
1.5	volumes assujettis	- 5 -
1.6	Evolution patrimoniale du service	- 6 -
2.	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE	- 10 -
2.1	Fixation des tarifs en vigueur.....	- 10 -
2.2	Prix du service de l'assainissement collectif	- 10 -
2.3	Evolution de la facture d'eau pour l'usager domestique.....	- 11 -
2.3.1	La facture "type" de 120 m3.....	- 11 -
2.3.2	La facture "moyenne" de 80 m3	- 12 -
2.3.3	La facture de 120 m3 "globale eau et assainissement".....	- 12 -
2.4	Recettes d'exploitation	- 13 -
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	- 14 -
3.1	Conformité des rejets des unités de traitement	- 14 -
3.2	Réclamations clients	- 16 -
3.3	Indicateurs de performance suivant décret 2007-675	- 17 -
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	- 18 -
4.1	Travaux engagés et réalisés	- 18 -
4.2	Etat de la dette.....	- 18 -
5.	ACTIONS ET PERSPECTIVES	- 20 -

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

1.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Nom de la collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE LA PRESQU'ILE DE RHUYS

Siège de la collectivité : 11 Rue de la Madeleine – 56370 SARZEAU

Téléphone : 02.97.41.89.44 Télécopie : 02.97.41.36.16

Adresse électronique : siaep-rhuys@wanadoo.fr

Site internet : www.siaep-rhuys.fr

Collectivités adhérentes :

Arzon, Berric, La Trinité-Surzur, La Vraie Croix, Lauzach, Le Hézo, Le Tour du Parc, Theix-Noyal, Saint-Armel, Saint Gildas de Rhuys, Sarzeau, Sulniac, Surzur et Treffléan.

1.2 CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Nature du contrat : Délégation de Service Public par Affermage

Date d'effet : 1^{er} janvier 2017

Durée : 6 ans

Echéance : 31 décembre 2022

Exploitant : SAUR CENTRE MORBIHAN
Rue de la Gare – 56690 LANDEVANT
Téléphone : 02.97.32.48.60 – Télécopie : 02.97.32.48.75

1.3 PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Par le délégataire :

Gestion de service	Application du règlement du service, Conduite, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	Accueil des usagers Mise en service des branchements, Facturation, Traitement des réclamations
Entretien	De l'ensemble des ouvrages du service (équipements électromécaniques et génie civil), Des clôtures et voiries associées, Des canalisations, Des branchements
Renouvellement	Des équipements électromécaniques, électriques et hydrauliques, Des canalisations sur un linéaire continu inférieur à 10ml, Des espaces verts, Des installations de télégestion et des logiciels associés
Autres Prestations	Surveillance des points de rejet au milieu naturel

Par la collectivité :

Renouvellement	Des ouvrages de génie civil, Des canalisations sur un linéaire continu supérieur à 10 ml, Des branchements liés à une opération de renforcement ou de renouvellement de réseau
Travaux neufs :	Tous travaux

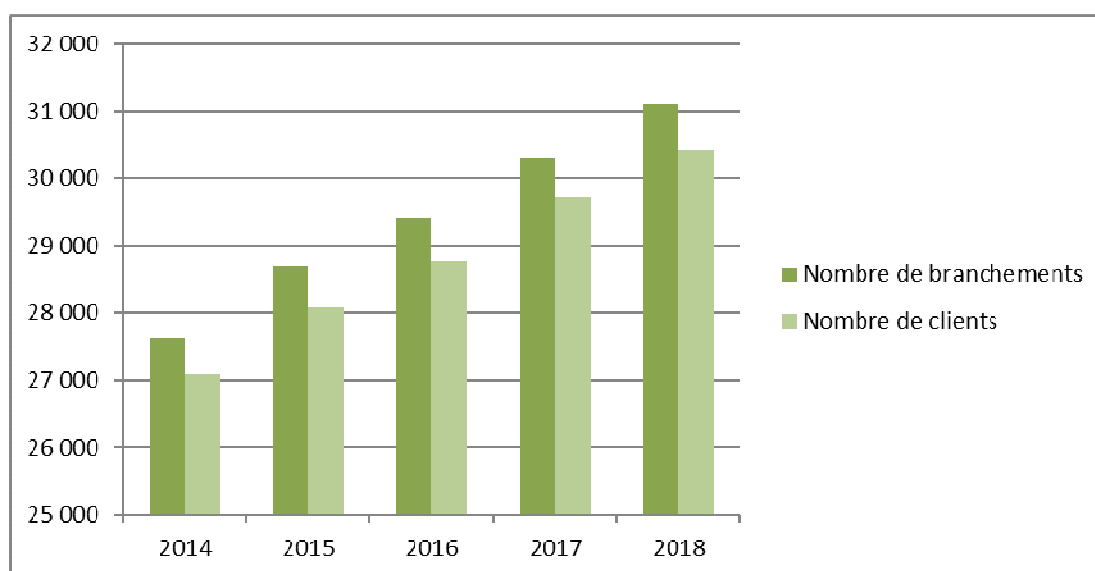
Les conventions de rejet en vigueur

NOM INDUSTRIEL	COMMUNE	DATE	ECHEANCE
SPECIALITES SURGELEES - DELIFRANCE	THEIX	01/01/2017	31/12/2026
LES DELICES DE ST LEONARD	THEIX	30/06/2016	Reconduction tacite annuelle pour une durée maxi de 5 ans
GALLIANCE ELABORES	LA VRAIE CROIX	01/01/2017	31/12/2026
THALASSO MIRAMAR	ARZON	04/03/2016	04/03/2026
AQUAGOLFE	SURZUR		A mettre en place

1.4 SITUATION DES ABONNES

NOMBRE DE BRANCHEMENTS

Commune	Nombre de branchements						Nombre de clients					
	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
ARZON	5 857	5 898	5922	5 973	6 016	0.72%	5 245	5 286	5 311	5 362	5 407	0.84%
BERRIC	470	494	523	549	569	3.64%	469	489	519	543	563	3.68%
LA TRINITE SURZUR	635	663	674	688	713	3.63%	641	666	677	688	712	3.49%
LA VRAIE CROIX	362	366	390	396	405	2.27%	356	360	382	389	397	2.06%
LAUZACH	398	406	409	425	431	1.41%	400	407	410	424	430	1.42%
LE HEZO	433	445	456	483	507	4.97%	435	447	457	483	506	4.76%
LE TOUR DU PARC	1 008	1 023	1 039	1 071	1 089	1.68%	1 018	1 034	1 051	1 071	1 089	1.68%
NOYALO	356	368	386	402	411	2.24%	355	366	384	399	406	1.75%
SAINT ARMEL	665	672	673	685	688	0.44%	662	668	669	682	684	0.29%
ST GILDAS DE RHUYS	3 302	3 367	3 401	3 455	3 517	1.79%	3 305	3 361	3 393	3 443	3 508	1.89%
SARZEAU	8 359	8 981	9 338	9 775	10 099	3.31%	8 445	9 025	9 357	9 873	10 129	2.59%
SULNIAC	954	1 024	1 063	1 107	1 125	1.63%	943	1 012	1 053	1 096	1 112	1.46%
SURZUR	1 614	1 677	1 700	1 764	1 881	6.63%	1 611	1 671	1 694	1 757	1 872	6.55%
THEIX	2 682	2 730	2 840	2 924	2 995	2.43%	2 659	2 704	2 811	2 896	2 966	2.42%
TREFFLEAN	544	582	606	620	658	6.13%	540	576	602	615	654	6.34%
Total de la collectivité	27 639	28 696	29 420	30 317	31 104	2.60%	27 084	28 072	28 770	29 721	30 435	2.40%



Différence entre branchement et client :

- Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées au réseau de collecte intérieur d'un client
- Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Répartition des branchements par type de consommation:

Nombre de branchements	2014		2015		2016		2017		2018	
Branchements particuliers	27 412	99.18%	28 470	99.21%	29 195	99.24%	30 091	99.25%	30 874	99.26%
dont < 200 m3/an	27 036	97.82%	28 073	97.83%	28 811	97.93%	29 670	97.87%	30 412	97.78%
de 200 à 6 000 m3/an	366	1.32%	388	1.35%	371	1.26%	407	1.34%	453	1.46%
> 6000 m3/an	10	0.04%	9	0.03%	13	0.04%	14	0.05%	9	0.03%
Branchements communaux	227	0.82%	226	0.79%	225	0.76%	226	0.75%	230	0.74%

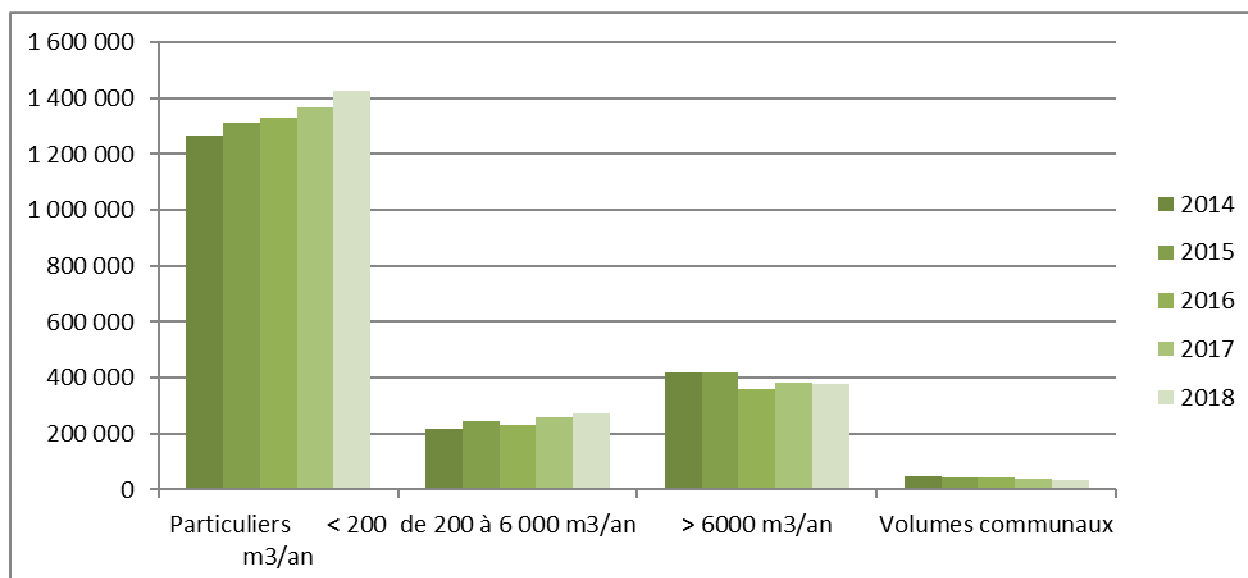
Ce tableau prend en compte la correction du nombre de branchement 2016 sur la commune d'Arzon

Courant 2018 la collectivité a donc accueilli 714 (+ 2.40%) nouveaux usagers au service d'assainissement collectif. Sur les 4 dernières années on compte 3 465 branchements supplémentaires soit une augmentation de +12.54%.

1.5 VOLUMES ASSUJETTIS

VOLUMES Avant coeff correcteurs	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
ARZON	275 516m3	283 488m3	284 918m3	294 168m3	264 022m3	-10.2%
BERRIC	30 365m3	31 650m3	34 147m3	37 368m3	38 890m3	4.1%
LA TRINITE SURZUR	42 998m3	44 698m3	48 232m3	48 248m3	49 660m3	2.9%
LA VRAIE CROIX	227 064m3	240 873m3	219 768m3	234 996m3	246 839m3	5.0%
LAUZACH	26 415m3	30 660m3	29 157m3	28 665m3	29 902m3	4.3%
LE HEZO	25 776m3	25 756m3	27 558m3	28 191m3	31 928m3	13.3%
LE TOUR DU PARC	56 098m3	57 533m3	57 727m3	58 050m3	62 601m3	7.8%
NOYALO	26 195m3	24 771m3	26 610m3	26 692m3	29 374m3	10.0%
SAINT ARMEL	37 966m3	36 829m3	40 522m3	40 645m3	42 430m3	4.4%
ST GILDAS DE RHUYS	149 281m3	170 926m3	143 954m3	154 208m3	160 703m3	4.2%
SARZEAU	464 899m3	478 781m3	495 317m3	529 759m3	571 225m3	7.8%
SULNIAC	75 306m3	76 386m3	83 104m3	88 067m3	81 673m3	-7.3%
SURZUR	119 472m3	124 491m3	126 086m3	128 587m3	136 542m3	6.2%
THEIX	353 969m3	351 905m3	301 972m3	304 759m3	320 831m3	5.3%
TREFFLEAN	39 606m3	41 163m3	43 403m3	44 883m3	43 165m3	-3.8%
Total de la collectivité	1 950 926m3	2 019 910m3	1 962 475m3	2 047 286m3	2 109 785m3	
Evolution N/N-1	2.6%	3.5%	-2.8%	4.3%	3.1%	
Conso spécifique/abonné	72.0m3/ab	72.0m3/ab	68.2m3/ab	68.9m3/ab	69.3m3/ab	

Volumes assujettis (Avant Coeff Correcteur)	2014		2015		2016		2017		2018	
Volumes des particuliers	1 903 177	69m3/an/ab	1 975 541	69m3/an/ab	1 920 400	65m3/an/ab	2 008 580	67m3/an/ab	2 076 396	67m3/an/ab
Particuliers < 200 m3/an	1 266 808	47m3/an/ab	1 313 473	47m3/an/ab	1 330 688	46m3/an/ab	1 368 939	46m3/an/ab	1 427 368	47m3/an/ab
de 200 à 6 000 m3/an	218 984	59m3/an/ab	245 365	63m3/an/ab	229 533	61m3/an/ab	259 897	63m3/an/ab	273 737	60m3/an/ab
> 6000 m3/an	417 385	41 739m3/an/ab	416 703	46 300m3/an/ab	360 179	27 706m3/an/ab	379 744	27 125m3/an/ab	375 291	41 699m3/an/ab
Volumes communaux	47 749	210m3/an/ab	44 369	196m3/an/ab	42 075	187m3/an/ab	38 706	171m3/an/ab	33 389	145m3/an/ab



Malgré une augmentation globale des volumes assujettis (+2.96%), on constate une stabilisation de la consommation moyenne des abonnés domestiques à 47 m³/an, ainsi que pour les autres tranches de consommation.

1.6 EVOLUTION PATRIMONIALE DU SERVICE

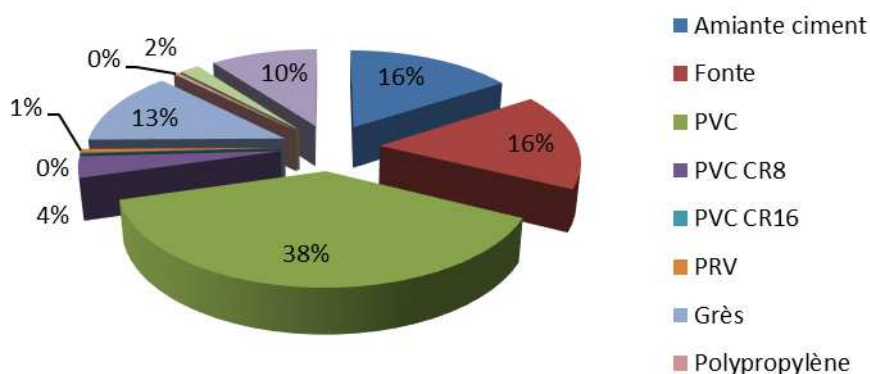
Réseaux de collecte et de transfert

GRAVITAIRE	D<200 mm	D=200 à 300 mm	D>300 mm	Total
Amiante ciment	20 015ml	75 407ml		95 422ml
Fonte	5 294ml	67 066ml		72 360ml
PVC	12 656ml	168 504ml	823ml	181 983ml
PVC CR8	4 197ml	17 319ml		21 516ml
PVC CR16	133ml	272ml		405ml
PRV	3ml	3 481ml	281ml	3 765ml
Grès	5 000ml	70 858ml	298ml	76 156ml
Polypropylène	29ml	2 758ml	32ml	2 820ml
Autres	11 073ml	9 750ml	88ml	20 910ml
TOTAL	58 400ml	415 416ml	1 521ml	475 337ml

REFOULEMENT	D<100 mm	D=100 à 200 mm	D>200 mm	Total
Fonte	372ml	26 457ml	7ml	26 836ml
PVC	14 587ml	30 849ml	3 328ml	48 764ml
Polyéthylène	4 191ml	7 335ml		11 525ml
Autres	17 047ml	20 276ml	3 119ml	40 442ml
TOTAL	36 196ml	84 917ml	6 455ml	127 567ml

TOTAL 2018				602 904ml
-------------------	--	--	--	------------------

Linéaire par matériau



La collectivité gère un patrimoine à fin 2018, de **602 904 ml** de réseaux d'assainissement (soit -0.3% par rapport à 2017) dont **475 337 ml de réseaux gravitaires** totalement séparatifs et **127 567 ml de réseaux de refoulement** (contre 470 227 ml et 134 545 ml en 2017).

La prise en compte à sa juste valeur des problèmes environnementaux potentiellement liés à un mauvais vieillissement dans le temps des réseaux d'assainissement a conduit la collectivité à privilégier aujourd'hui l'investissement dans des matériaux connus pour leur durée dans le temps et leur insensibilité à l'H₂S tel que les conduites en grès qui constituent aujourd'hui la majorité des réseaux gravitaires posés par la collectivité. Plus de 30 km de réseaux grès ont ainsi été posés par la collectivité depuis 2013.

A contrario le patrimoine du syndicat reste composé à 16% de réseaux gravitaire en amiante ciment dont on peut constater aujourd'hui, sur certains secteurs la dégradation prématurée voire l'effondrement sous les effets de l'attaque d'H₂S. Un important programme d'identification précise et de renouvellement des tronçons affectés est mené par la collectivité. Plus de 7.5 km ont ainsi été déposés par la collectivité depuis 2013.

Postes de relèvement

POSTES DE RELEVEMENT	< 20 m ³ /h	20 à 50 m ³ /h	> 50 m ³ /h	inconnu	Total
ARZON	5	19	3	1	28
BERRIC	3	3	0	0	6
LA TRINITE SURZUR	1	1	0	0	2
LA VRAIE CROIX	3	0	0	0	3
LAUZACH	2	3	0	0	5
LE HEZO	4	2	0	0	6
LE TOUR DU PARC	9	3	1	3	16
NOYALO	3	2	0	1	6
SAINT ARMEL	4	3	0	1	8
SAINT GILDAS DE RHUYS	18	5	3	3	29
SARZEAU	31	19	4	11	65
SULNIAC	1	5	0	0	6
SURZUR	2	3	2	0	7
THEIX	6	8	1	1	16
TREFFLEAN	0	2	0	0	2
TOTAL	92	78	14	21	205

Ouvrages de traitement

COMMUNE	DENOMINATION	TYPE	DATE MISE EN SERVICE	CAPACITE	MILIEU DE REJET	NORME DE REJET	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt	Coliformes /100 ml
SARZEAU	Kergorange	Boues activées + membranes	2009	30 000 eqh	étang de Calzac	journalière annuelle	15 mg/l	60 mg/l	20 mg/l	2 mg/l	10 mg/l	1 mg/l	
SARZEAU	Penvins	Lagune	1996	1 950 Eqh	Ruisseau de La Cour	journalière annuelle	25 mg/l	120 mg/l	150 mg/l		40 mg/l	8 mg/l	120
ARZON	Kerners	Boues activées	1998	27 667 Eqh	Océan	journalière annuelle	25 mg/l	90 mg/l	30 mg/l	15 mg/l		1 mg/l	
LA VRAIE CROIX	Le Tostal	Boues activées	1991	17 167 Eqh	Ruisseau de La Vraie Croix	journalière annuelle	30 mg/l	90 mg/l	30 mg/l	10 mg/l	20 mg/l	2 mg/l	
THEIX	Le Saindo	Boues activées	1993	17 000 Eqh	Rau de l'étang de Bonnervo	station abandonnée, mise en service de la nouvelle filière de traitement de Saindo le 22 Octobre 2018.							
THEIX	Le Saindo	Boues activées + désinfection UV + lagunage	2019	27 000 Eqh	Rau de l'étang de Bonnervo	journalière annuelle	20 mg/l	70 mg/l	15 mg/l		15 mg/l	1 mg/l	100
THEIX	Lanfloy	Lagune	1995	1 500 Eqh	Ruisseau vers Golfe	journalière annuelle	25 mg/l	120 mg/l	120 mg/l	40 mg/l		13 mg/l	2 000
THEIX	Le Grazo	Boues activées	1979	2 100 Eqh	Vers STEP Lanfloy	station abandonnée, le transfert des effluents vers une nouvelle filière de traitement est effectif vers le site du Saindo à Theix depuis le 12 novembre 2018.							
ST GILDAS	Kervalan	Boues activées + membranes + UV	2012	14 500 Eqh	Ruisseau de Kerpont	journalière annuelle	25 mg/l	90 mg/l	30 mg/l	2 mg/l	15 mg/l	1 mg/l	100
LE TOUR DU PARC	Kerdre	lagune	1998	4 400 Eqh	Etier de Caden	station abandonnée depuis juillet 2018, transfert des effluents vers la station de Sarzeau							
SULNIAC	Trino	Boues activées	2007	3 100 Eqh	Ruisseau Le Nageo	journalière annuelle	20 mg/l	80 mg/l	30 mg/l		15 mg/l	2 mg/l	
SULNIAC	Le Gorvello	Lagune	1986	600 Eqh	Ruisseau du Gorvello	journalière annuelle	15 mg/l	50 mg/l					
SURZUR	Trévinéc	Boues activées	2016	6 500 Eqh	Ruisseau de l'Epinay	journalière annuelle	12 mg/l	50 mg/l	20 mg/l	5 mg/l	12 mg/l	1 mg/l	100
ST ARMEL	Querlo	Lagune	1998	1 950 Eqh	Irrigation	journalière annuelle	40 mg/l	120 mg/l	120 mg/l	40 mg/l			100
TREFFLEAN	Bourg	Lagune	1988	1 000 Eqh	Ruisseau Kerandrun	journalière annuelle	35 mg/l	120 mg/l	120 mg/l	40 mg/l			
TREFFLEAN	Bizol	filtres plantés	2010	300 Eqh	Ruisseau Le Nérinen	journalière annuelle	20 mg/l	80 mg/l	20 mg/l	30 mg/l		12 mg/l	
LAUZACH	Kerudo	Boues activées + membranes + UV	2013	6 000 Eqh	Ruisseau du Guernec	journalière annuelle	12 mg/l	50 mg/l	20 mg/l	5 mg/l	12 mg/l	1 mg/l	1 000

GLOSSAIRE

Eqh : Equivalent habitant = rejet de 60 grammes de DBO5 par jour
DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours
DCO : Demande chimique en oxygène
MES : Matières en suspension
NKj : Azote Kjeldhal
NGL : Azote global
Pt : Phosphore total.
tMs : tonne de matière sèche

Le nombre et la capacité globale de traitement ont changé depuis 2017, 2 stations d'épuration ont été abandonnées courant 2018 et une nouvelle station d'épuration a été mise en service en octobre 2018.

On dénombre au total 14 unités de traitement en service (et 3 hors service) pour une capacité globale de 139 234 éq.hbts.

On note que compte-tenu des exigences environnementales, les dernières stations d'épuration réalisées par la collectivité (Sarzeau Kergorange, St Gildas de Rhuys, Lauzach, Surzur et Theix) présentent toutes des capacités de traitement poussées assurant la désinfection bactériologique par traitement membranaire ou désinfection UV.

La station d'épuration de Surzur, dont le rejet s'effectue dans des eaux conchylicoles, est de plus conçue pour permettre l'abattement des norovirus.

Ce type d'investissement, s'il répond parfaitement à ces contraintes environnementales sévères en zone côtière, présente également un coût d'investissement mais aussi de fonctionnement (énergie) beaucoup plus élevé qu'une station d'épuration classique.

2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

2.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

Les tarifs constituant la rémunération de l'exploitant sont fixés chaque année par application, aux tarifs mentionnés dans le contrat, du coefficient d'indexation de ces tarifs, calculé selon la formule stipulée au contrat d'affermage.

La part revenant à la collectivité est déterminée par différence entre le prix appliqué aux usagers et le tarif fermier déterminé au contrat de délégation de service.

Après une hausse moyenne de 3% des tarifs 2017, le comité syndical a décidé de reconduire les mêmes tarifs de 2018 à 2019.

Par ailleurs, sont appliquées les taxes et redevances par les organismes concernés, notamment l'Agence de l'Eau : 0.19 €/m³ de 2013 à 2015 puis 0.18 €/m³ de 2016 à 2018 et 0.15 €/m³ depuis janvier 2019.

Le service est assujéti à la TVA au taux de 7% du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, puis au taux de 10 % depuis le 1^{er} janvier 2014.

Grille tarifaire	2015	2016	2017	2018	2019
Part délégataire					
Abonnement	45.06€/an	45.04€/an	36.00€/an	36.63€/an	37.66€/an
Redevance					
0 à 30 m ³	0.2314€/m ³	0.2313€/m ³	0.4970€/m ³	0.5060€/m ³	0.5200€/m ³
31 à 1 000 m ³	0.9202€/m ³	0.9197€/m ³	0.9940€/m ³	1.0110€/m ³	1.0400€/m ³
au-delà de 1 000 m ³	0.9411€/m ³	0.9407€/m ³	0.9940€/m ³	1.0110€/m ³	1.0400€/m ³
Matières de vidange	20.7334€/m ³	20.6286€/m ³	22.1300€/m ³	20.9900€/m ³	21.5800€/m ³
Part Collectivité					
Abonnement	49.67€/an	51.66€/an	54.76€/an	54.13€/an	53.10€/an
Redevance					
0 à 30 m ³	0.3758€/m ³	0.3833€/m ³	0.3986€/m ³	0.3896€/m ³	0.3756€/m ³
31 à 1 000 m ³	1.9300€/m ³	1.9686€/m ³	2.0080€/m ³	1.9910€/m ³	1.9620€/m ³
au-delà de 1 000 m ³	2.0731€/m ³	2.1146€/m ³	2.1043€/m ³	2.0873€/m ³	2.5830€/m ³
Matières de vidange	8.7126€/m ³	8.8869€/m ³	9.0000€/m ³	9.0000€/m ³	9.0000€/m ³
Redevance Agence de l'Eau	0.1900€/m ³	0.1800€/m ³	0.1800€/m ³	0.1800€/m ³	0.1500€/m ³

2.2 PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement payable d'avance semestriellement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable payable semestriellement à terme échu. Le premier terme est basé sur une estimation de la consommation au regard du volume consommé au cours de l'exercice antérieur ; le second est basé sur la consommation constatée entre deux relèves annuelles, dont est déduite la consommation estimée du terme précédent.

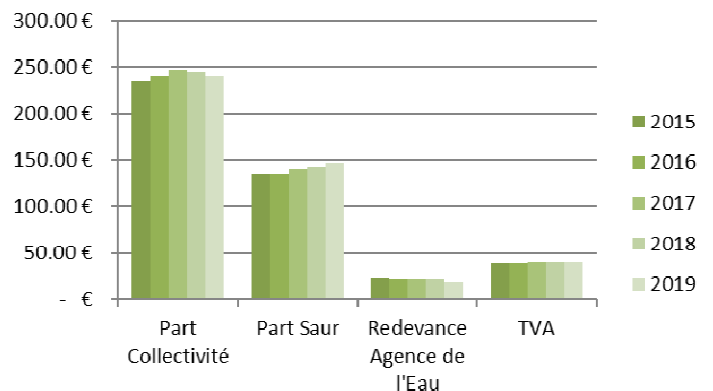
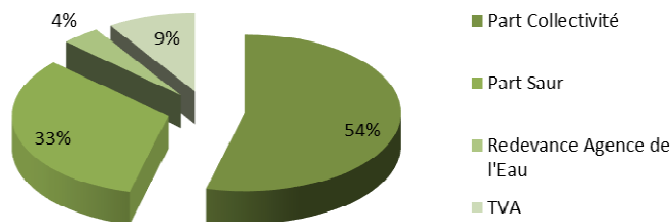
2.3 EVOLUTION DE LA FACTURE D'EAU POUR L'USAGER DOMESTIQUE

2.3.1 La facture "type" de 120 m³

Après une augmentation des tarifs en 2017, depuis la facture assainissement de 120 m³ s'est stabilisée pendant 2 ans et en 2019 elle baisse de -0.8% (maintien des tarifs Siaep mais baisse de la redevance Agence de l'Eau).

Facture 120 m ³ /an		2015		2016		2017		2018		2019		
Part collectivité	Abonnement	49,67 €/an	49.67 €	51,66 €/an	51.66 €	54,76 €/an	54.76 €	54,13 €/an	54.13 €	53.10€/m ³	53.10 €	
	Consommation	0-30 m ³	0,3758 €/m ³	11.27 €	0,3833 €/m ³	11.50 €	0,3986 €/m ³	11.96 €	0,3896 €/m ³	11.69 €	0.3756€/m ³	11.27 €
		30-120 m ³	1,9300 €/m ³	173.70 €	1,9686 €/m ³	177.17 €	2,0080 €/m ³	180.72 €	1,9910 €/m ³	179.19 €	1.9620€/m ³	176.58 €
	Total		234.64 €		240.33 €		247.44 €		245.01 €		240.95 €	
Part exploitant	Abonnement	45,06 €/an	45.06 €	45,04 €/an	45.04 €	36,00 €/an	36.00 €	36,63 €/an	36.63 €	37.66€/m ³	37.66 €	
	Consommation	0-30 m ³	0,2314 €/m ³	6.94 €	0,2313 €/m ³	6.94 €	0,4970 €/m ³	14.91 €	0,5060 €/m ³	15.18 €	0.5200€/m ³	15.60 €
		30-120 m ³	0,9202 €/m ³	82.82 €	0,9197 €/m ³	82.77 €	0,9940 €/m ³	89.46 €	1,0110 €/m ³	90.99 €	1.0400€/m ³	93.60 €
	Total		134.82 €		134.75 €		140.37 €		142.80 €		146.86 €	
Redevance modernisation des réseaux		0,1900 €/m ³	22.80 €	0,1800 €/m ³	21.60 €	0,1800 €/m ³	21.60 €	0,1800 €/m ³	21.60 €	0.15€/m ³	18.00 €	
TOTAL HT			392.26 €		396.69 €		409.41 €		409.41 €		405.81 €	
TVA			39.23 €		39.67 €		40.94 €		40.94 €		40.58 €	
TOTAL TTC			431.49 €		436.35 €		450.35 €		450.35 €		446.39 €	
Prix TTC au m ³ pour un abonné consommant 120 m ³			3.60 €		3.64 €		3.75 €		3.75 €		3.72 €	

Facture 120 m³ au 1er janvier 2019



2.3.2 La facture "moyenne" de 80 m³

Après une augmentation des tarifs en 2017, depuis la facture assainissement de 80 m³ s'est stabilisée pendant 2 ans et en 2019 elle baisse de -1.1% (maintien des tarifs Siaep mais baisse de la redevance Agence de l'Eau).

Facture		80 m ³ /an		2015		2016		2017		2018		2019		
Part collectivité	Abonnement	49,67 €/an	49.67 €	51,66 €/an	51.66 €	54,76 €/an	54.76 €	54,13 €/an	54.13 €	53.10€/m ³	53.10 €	53.10 €/m ³	53.10 €	
	Consommation	0-30 m ³	0,3758 €/m ³	11.27 €	0,3833 €/m ³	11.50 €	0,3986 €/m ³	11.96 €	0,3896 €/m ³	11.69 €	0.3756€/m ³	11.27 €	0.3756€/m ³	11.27 €
		30-120 m ³	1,9300 €/m ³	96.50 €	1,9686 €/m ³	98.43 €	2,0080 €/m ³	100.40 €	1,9910 €/m ³	99.55 €	1.9620€/m ³	98.10 €	1.9620€/m ³	98.10 €
	Total	157.44 €		161.59 €		167.12 €		165.37 €		162.47 €				
Part exploitant	Abonnement	45,06 €/an	45.06 €	45,04 €/an	45.04 €	36,00 €/an	36.00 €	36,63 €/an	36.63 €	37.66€/m ³	37.66 €	37.66 €/m ³	37.66 €	
	Consommation	0-30 m ³	0,2314 €/m ³	6.94 €	0,2313 €/m ³	6.94 €	0,4970 €/m ³	14.91 €	0,5060 €/m ³	15.18 €	0.5200€/m ³	15.60 €	0.5200€/m ³	15.60 €
		30-120 m ³	0,9202 €/m ³	46.01 €	0,9197 €/m ³	45.99 €	0,9940 €/m ³	49.70 €	1,0110 €/m ³	50.55 €	1.0400€/m ³	52.00 €	1.0400€/m ³	52.00 €
	Total	98.01 €		97.96 €		100.61 €		102.36 €		105.26 €				
Redevance modernisation des réseaux		0,1900 €/m ³	15.20 €	0,1800 €/m ³	14.40 €	0,1800 €/m ³	14.40 €	0,1800 €/m ³	14.40 €	0.15€/m ³	12.00 €	0.15€/m ³	12.00 €	
TOTAL HT		270.66 €		273.95 €		282.13 €		282.13 €		279.73 €				
TVA		27.07 €		27.40 €		28.21 €		28.21 €		27.97 €				
TOTAL TTC		297.72 €		301.35 €		310.34 €		310.34 €		307.70 €				
Prix TTC au m ³ pour un abonné consommant 80 m ³		2.48 €		2.51 €		2.59 €		2.59 €		2.56 €				

2.3.3 La facture de 120 m³ "globale eau et assainissement"

Pour un abonné raccordé au service de l'eau potable et au service de l'assainissement collectif, l'évolution de la facture de 120 m³ est la suivante :

Facture		120 m ³ /an		2015		2016		2017		2018		2019	
Part collectivité	Abonnement	AEP	44.33 €	AEP	44.95 €	AEP	62.42 €	AEP	62.14 €	AEP	61.82 €	AEP	61.82 €
	Abonnement	ASST	49.67 €	ASST	51.66 €	ASST	54.76 €	ASST	54.13 €	ASST	53.10 €	ASST	53.10 €
	Consommation	AEP	71.21 €	AEP	74.06 €	AEP	133.55 €	AEP	132.60 €	AEP	131.43 €	AEP	131.43 €
		ASST	184.97 €	ASST	188.67 €	ASST	192.68 €	ASST	190.88 €	ASST	187.85 €	ASST	187.85 €
	Total	350.18 €		359.34 €		443.41 €		439.75 €		434.20 €			
Part exploitant	Abonnement	AEP	28.50 €	AEP	28.47 €	AEP	11.00 €	AEP	11.28 €	AEP	11.60 €	AEP	11.60 €
	Abonnement	ASST	45.06 €	ASST	45.04 €	ASST	36.00 €	ASST	36.63 €	ASST	37.66 €	ASST	37.66 €
	Consommation	AEP	110.92 €	AEP	109.56 €	AEP	38.96 €	AEP	39.90 €	AEP	41.07 €	AEP	41.07 €
		ASST	89.76 €	ASST	89.71 €	ASST	104.37 €	ASST	106.17 €	ASST	109.20 €	ASST	109.20 €
	Total	274.24 €		272.78 €		190.33 €		193.98 €		199.53 €			
Redevance AELB		60.00 €		57.60 €		57.60 €		57.60 €		54.00 €			
TOTAL HT		684.42 €		689.72 €		691.34 €		691.33 €		687.73 €			
TVA		55.30 €		55.79 €		56.45 €		56.45 €		56.45 €			
TOTAL TTC		739.72 €		745.51 €		747.79 €		747.78 €		744.18 €			
Prix TTC au m ³ pour un abonné consommant 120 m ³		6.16 €		6.21 €		6.23 €		6.23 €		6.20 €			

L'évolution constatée sur la facture d'eau globale est donc de +0.60% de 2015 à 2018.

En 2019 la facture d'eau globale baisse de - 0.48% (suite à la baisse de la redevance Agence de l'Eau).

2.4 RECETTES D'EXPLOITATION

SYNTHESE COMPTE D'AFFERMAGE	2017		2018			
	Recettes Collectivité	Recettes Déléгатaire	Recettes Collectivité		Recettes Déléгатaire	
Recettes sur abonnements	1 659 378.42 €	1 080 341.43 €	1 690 379.66 €	2%	1 118 978.23 €	4%
Recettes sur consommations domestiques	2 067 454.91 €	1 144 082.39 €	2 134 584.64 €	3%	1 279 275.51 €	12%
Recettes sur consommations > 6 000 m3	458 700.54 €	346 489.97 €	430 537.98 €	-6%	259 070.04 €	-25%
Consommations - pénalités SOPRAT	15 456.70 €	29 919.40 €	13 746.63 €	-11%	9 745.04 €	-67%
Mémoires communaux	78 013.86 €	37 384.30 €	67 512.48 €	-13%	33 394.87 €	-11%
Traitement des matières de vidange	36.00 €	82.51 €	153.00 €	325%	350.71 €	325%
TOTAL EMISSIONS	4 279 040.43 €	2 638 300.00 €	4 336 914.39 €	1%	2 700 814.40 €	2%
Reprise des impayés antérieurs	312 480.65 €		325 889.38 €			
Valeur des impayés en cours	-325 889.38 €		-347 732.29 €			
valeur des créances irrécouvrables	-7 326.88 €		-12 619.40 €			
DECOMPTE ARRETE	4 258 304.82 €	2 638 300.00 €	4 302 452.08 €	1%	2 700 814.40 €	2%

Le maintien des tarifs part collectivité conjuguée à l'augmentation des volumes assujettis (+2.96%) conduisent à une hausse de + 1% des recettes de la collectivité qui permet à la Collectivité d'investir dans le patrimoine.

Les recettes de l'exploitant augmentent de + 2%, la hausse des recettes de consommation étant en partie compensée par la baisse des recettes de l'abonnement (diminution de la part abonnement consentie dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service).

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

3.1 CONFORMITE DES REJETS DES UNITES DE TRAITEMENT

L'évaluation de la conformité présentée dans le tableau de synthèse ci-dessous n'est donnée qu'à titre indicatif; seule la police de l'eau est habilitée à donner une conformité définitive au regard des arrêtés préfectoraux. Les résultats détaillés sont disponibles en consultation au siège du syndicat et sur le site assainissement.developpement-durable.gouv.fr

Libellé	Capacité nominale EH	Milieu récepteur	Commentaires sur conformité
STEP de Kergorange SARZEAU	30 000	Etang de Calzac	<p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de : 56% La charge moyenne organique en DCO reçue sur la station est de : 23%</p> <p>Le rejet de l'installation est non conforme au regard des résultats d'autosurveillance sur les paramètres : valeurs limites Phosphore (concentration 1 mg/l à 95% du temps en moyenne annuelle) et DCO (concentration 60 mg/l à 92% du temps en moyenne journalière).</p> <p>Il faut noter que la station n'était pas dans ses conditions normales de fonctionnement suite à la casse des modules membranaires. Les modules membranaires ont été renouvelés en novembre 2018.</p> <p>Le dispositif de l'autosurveillance de la station et du système de collecte est non conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015.</p>
STEP de Kerners ARZON	27 667	Océan Atlantique	<p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de : 30% La charge moyenne organique en DCO reçue sur la station est de 25%</p> <p>A noter, la charge maximum reçue pendant la période estivale est de 77% en organique le 15/08.</p> <p>Le rejet de l'installation est conforme au regard des résultats d'autosurveillance.</p> <p>Le dispositif de l'autosurveillance de la station et du système de collecte est conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015.</p> <p>En 2019, il est prévu par le SIAEP la réfection du génie civil des prétraitements.</p>
STEP du Tostal LA VRAIE CROIX	17 167	Ruisseau	<p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de : 101% (Charge nominale 795m3/J). La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de : 74% (Débit de référence percentil 95 sur 2013-2017 est de 1093m3/J).</p> <p>La charge moyenne organique en DCO reçue sur la station est de : 72%</p> <p>Le rejet de l'installation est conforme au regard des résultats d'autosurveillance.</p> <p>Le débit de référence* sera utilisé pour l'évaluation de la « conformité en performances » : directive ERU de la station d'épuration.</p> <p>Le dispositif de l'autosurveillance de la station et du système de collecte est non conforme sur le point A4 (canal non conforme en sortie de station, le préleveur réfrigéré n'est pas asservi au débitmètre).</p> <p>Une révision du schéma directeur d'assainissement est en cours par la collectivité intégrant l'étude de la station d'épuration.</p> <p>*Le débit de référence définit le seuil au-delà duquel le système d'assainissement est considéré comme étant dans les conditions inhabituelles pour son fonctionnement.</p> <p>Couverture des silos et des prétraitements, en juillet 2018, afin de limiter les impacts olfactifs sur le voisinage.</p> <p>Une étude d'amélioration de la filière de traitement est en cours. Celle inclura un traitement des odeurs.</p>
STEP du Saindo THEIX	17 000	Lagunes puis ruisseau	<p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de : 84 % La charge moyenne organique en DCO reçue sur la station est de : 44%</p> <p>Transfert des effluents de la STEP du Grazo vers le Saindo depuis le 12 novembre 2018. 30 octobre 2018, débordement du PR de Saint Léonard, fiche incident établie. Abandon du PR de la Lande le 12 décembre 2018.</p> <p>Mise en service d'un nouveau poste de relevage à la gendarmerie en juillet 2018, transfert total des effluents de Theix vers la STEP du Saindo</p>
STEP du Saindo THEIX	27 000	Lagunes puis ruisseau	<p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de : 40 % La charge moyenne organique en DCO reçue sur la station est de : 40 %</p> <p>Le rejet de l'installation est conforme au regard des résultats d'autosurveillance.</p> <p>Mise en service de la nouvelle filière de traitement le 22 Octobre</p>

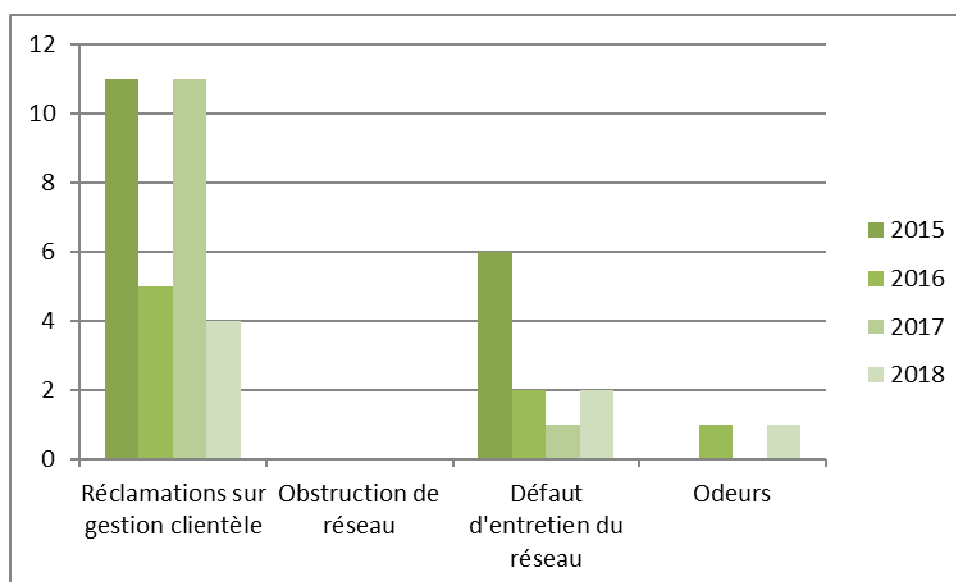
Libellé	Capacité nominale EH	Milieu récepteur	Commentaires sur conformité
STEP de Kervalan ST GILDAS DE RHUYS	14 500	Ruisseau de Kerpont	<p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de : 22%</p> <p>La charge moyenne organique en DCO reçue sur la station est de 41%</p> <p>A noter, la charge maximum reçue pendant la période estivale est de 119% en organique le 14/07.</p> <p>Le rejet de l'installation est conforme au regard des résultats d'autosurveillance.</p> <p>Le dispositif de l'autosurveillance de la station et du système de collecte est conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015.</p>
STEP de Kerudo LAUZACH	6 000	Ruisseau	<p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de : 42%</p> <p>La charge moyenne organique en DCO reçue sur la station est de 33%</p> <p>Le rejet de l'installation est conforme au regard des résultats d'autosurveillance.</p> <p>Le dispositif de l'autosurveillance de la station et du système de collecte est conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015.</p> <p>Casse de modules sur le système membranaire. Le fabricant procèdera début 2019 à des tests de fiabilité.</p>
LAGUNES de Penvins SARZEAU	1 950	Ruisseau	<p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la station pour la période du 01/06 au 30/09 est de : 170%.</p> <p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la station pour la période du 01/10 au 31/05 est de : 105%.</p> <p>La charge moyenne organique en DCO reçue sur la station est de : 60%</p> <p>Le rejet de l'installation est conforme au regard de l'auto surveillance</p> <p>Le dispositif de l'auto surveillance de la STEP et du système de collecte est conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015.</p>
LAGUNES de Kerdre LE TOUR DU PARC	4 400	Etier de Caden	<p>Station abandonnée en juillet 2018</p> <p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la STEP est de 37%</p> <p>La charge moyenne organique en DCO reçue sur la STEP est de 30%.</p> <p>A noter la charge maximum reçue pendant la période estivale est de 55% en organique (kg de DCO)</p> <p>Le rejet de l'installation est conforme au regard de l'autosurveillance</p> <p>Le dispositif de l'autosurveillance de la STEP et du système de collecte est conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015.</p>
STEP de Trino SULNIAC	3 100	Milieu naturel	<p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de : 48%</p> <p>La charge moyenne organique en DCO reçue sur la station est de : 66%.</p> <p>A noter que deux bilans sur douze sont supérieurs à la capacité de la station.</p> <p>Le rejet de l'installation est conforme au regard des résultats d'autosurveillance.</p> <p>Le dispositif de l'autosurveillance de la station et du système de collecte est conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015</p>
LAGUNES le Gorvello SULNIAC	600	Milieu naturel	<p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de : 129%</p> <p>La charge organique en DCO reçue lors du bilan est de: 45%.</p> <p>Le rejet de l'installation est conforme au regard des résultats d'autosurveillance</p>
STEP de Trevinec SURZUR	6 500	Ruisseau de l'Epinaï	<p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de : 45%</p> <p>La charge moyenne organique en DCO reçue sur la station est de : 49%</p> <p>Le rejet de l'installation est conforme au regard des résultats d'autosurveillance.</p> <p>Le dispositif de l'autosurveillance de la station et du système de collecte est conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015</p>
LAGUNES de Lanfloy THEIX	2 500	Ruisseau	<p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de : 75% (Charge nominale 375m³/J).</p> <p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de : 31 % (Débit de référence percentile 95 2013–2017 est de 892m³/J).</p> <p>Le débit de référence* sera utilisé pour l'évaluation de la « conformité en performances » : directive ERU de la station d'épuration.</p> <p>La charge moyenne organique en DCO reçue sur la station est de : 58%</p> <p>Le rejet de l'installation est non conforme au regard des résultats d'autosurveillance.</p> <p>Les concentrations, les rendements et les flux rejetés ne respectent pas les exigences fixées par l'arrêté.</p> <p>4 résultats dépassent la valeur réhabilitaire sur le paramètre MES.</p> <p>Le dispositif de l'autosurveillance de la station et du système de collecte est conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015.</p> <p>La station ne reçoit plus d'effluents de la STEP du Grazo depuis le 12 novembre 2018.</p> <p>*Le débit de référence définit le seuil au-delà duquel le système d'assainissement est considéré comme étant dans les conditions inhabituelles pour son fonctionnement.</p>
STEP du Grazo THEIX	2 100	Vers lagunes	<p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de : 57%</p> <p>La charge moyenne organique en DCO reçue sur la station est de 47%</p> <p>Le transfert des effluents vers une nouvelle filière de traitement est effectif vers le site du Saindo à Theix depuis le 12 novembre.</p>
LAGUNES de Kerlo SAINT ARMEL	1 950	Irrigation culture	<p>La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de : 170%</p> <p>La charge moyenne organique en DCO reçue sur la station est de : 57%</p> <p>A noter, qu'il faudrait prévoir une reprise du canal de comptage en entrée de station, afin d'éviter une incertitude sur les mesures.</p> <p>La mise en place d'un dégrilleur est prévue début 2019</p> <p>Le rejet de l'installation est conforme au regard des résultats d'autosurveillance</p> <p>Le dispositif de l'autosurveillance de la STEP et du système de collecte est conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015</p>

Libellé	Capacité nominale EH	Milieu récepteur	Commentaires sur conformité
LAGUNES du Bourg TREFFLEAN	1 000	Ruisseau	La charge moyenne hydraulique reçue sur la STEP est de 80%. La charge moyenne organique en DCO reçue sur la STEP est de 77%. Les conditions épuratoires sont moyennes. La STEP est non conforme sur le paramètre MES, la valeur rédhibitoire est dépassée. Le dispositif de l'autosurveillance de la STEP et du système de collecte est conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015. A noter qu'il faudrait prévoir un système d'acquisition des données pour la totalisation des volumes en entrée de station
STEP de Bizole TREFFLEAN	300	Milieu naturel	La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de : 175% La charge moyenne organique en DCO reçue sur la station est de :83%. Le rejet de l'installation est non conforme au regard des résultats d'autosurveillance. Un dépassement sur les deux bilans réalisés est non conforme sur le paramètre MES. (Concentration et flux).

3.2 RECLAMATIONS CLIENTS

Réclamations clients

Réclamations clients	2015	2016	2017	2018
Réclamations sur gestion clientèle	11	5	11	4
Obstruction de réseau				
Défaut d'entretien du réseau	6	2	1	2
Odeurs		1		1
TOTAL	17	8	12	7



3.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE SUIVANT DECRET 2007-675

Indicateurs de performances définis par le décret n°2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007

(Fiches descriptives de ces indicateurs disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr)

Code fiche descriptive	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	clé de consolidation	Valeur de la clé
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	39 937		
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4		
D203.0	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration	777,591 tMS		
D204.0	Prix TTC du service d'assainissement au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	3,72 €/m3		
D204.0	Prix TTC du service d'assainissement au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	3,75 €/m3		
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95/120	Linéaire de réseau de collecte des eaux usées hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration	602,904 km
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées	777,591 tMS
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	NR	Linéaire de réseau de collecte des eaux usées hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	602,904 km
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	85.53%	Charge annuelle en DBO5 arrivant sur le périmètre du système de traitement	2899.09 kg DBO5/j
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	70	Pollution collectée estimée en DBO5	902,4 kg/j
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	1.51%	Chiffre d'affaires TTC facturé hors travaux	8 131 364 €
P258.1	Taux de réclamation du service de l'assainissement	0.03 / 1 000 ab	Nombre d'abonnés desservis	30 435
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte eaux usées	Nombre de branchements desservis		31 104
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité du service de l'eau potable	Montant en € des abandons de créances		0
		Volume facturé		2 021 677m3
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement		0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées 0,40 %	Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte des eaux usées hors branchement renouvelé au cours des 4 derniers exercices		12,177 km
		Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement		612,063 km

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

4.1 TRAVAUX ENGAGES ET REALISES

TRAVAUX ASSAINISSEMENT	INSCRIPTIONS BP 2018	REALISATIONS 2018
RESEAUX	8 201 077.34 €	5 203 788.82 €
Extension	1 582 633.50 €	910 465.12 €
Réhabilitation	4 261 188.63 €	2 203 191.97 €
Renforcement/Fiabilisation	2 357 255.21 €	2 090 131.73 €
STATION (Equip.et Génie civil)	4 055 997.43 €	3 335 484.96 €
ETUDES	99 725.23 €	15 557.94 €
TOTAL	12 356 800.00 €	8 554 831.72 €

Les principaux investissements en 2018 :

- Extension : SARZEAU Secteurs de Belle Croix et Kerfraval + SULINIAC Secteur de Ker david.

- Réhabilitation : SARZEAU (Rue A.Régent, Place Jaffré), THEIX-NOYALO (BV du Grazo), LA VRAIE CROIX (Le Bourg Tranche II) ARZON (Impasse du Petit Mousse)

- Renforcement-Fiabilisation : THEIX-NOYALO (Transfert vers la STEP du Saindo - PR Gendarmerie), LE TOUR DU PARC (Transfert vers STEP de Kergorange)

- Station épuration : THEIX-NOYALO Le Saindo, SARZEAU Kergorange renouvellement des membranes

4.2 ETAT DE LA DETTE

ASSAINISSEMENT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital restant dû au 31 décembre	22 062 538 €	26 727 509 €	25 178 641 €	23 878 442 €	22 507 101 €	21 118 861 €	19 723 489 €	18 363 487 €	17 017 193 €
Emprunts nouveaux									
Provisions cumulées	1 654 000 €								
ZAC Lobréont	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Crédit-Bail SPI	458 395 €	392 910 €	327 425 €	261 940 €	196 455 €	130 970 €	65 485 €	€	€
Aide du Fonds de Soutien	€	5 138 484 €	5 138 484 €	3 925 262 €	3 532 736 €	3 140 210 €	2 747 683 €	2 355 157 €	1 962 631 €
Dettes résiduelles	23 058 143 €	20 996 115 €	19 512 732 €	19 491 240 €	18 577 911 €	17 647 682 €	16 710 320 €	15 808 330 €	14 854 562 €
Dettes moyennes sur les 3 dernières années	23 496 795 €	22 471 505 €	21 188 997 €	20 000 029 €	19 193 961 €	18 572 278 €	17 645 304 €	16 722 111 €	15 791 071 €
Nombre d'abonnés	28 696	29 627	30 220	30 824	31 440	32 069	32 711	33 365	34 032
Nombre d'abonnés moyen sur les 3 dernières années	27 823	28 654	29 514	30 223	30 828	31 445	32 073	32 715	33 369
Dettes / abonné	768.84 €	708.68 €	645.70 €	632.34 €	590.89 €	550.30 €	510.85 €	473.80 €	436.49 €
Dettes moyennes / abonné	844.50 €	784.24 €	717.93 €	661.74 €	622.62 €	590.64 €	550.15 €	511.15 €	473.22 €

En juillet 2016, la collectivité a finalisé avec la société Sfil (anciennement Dexia) et l'aide du fonds de soutien mis en place par l'Etat, une négociation permettant le refinancement de ses emprunts structurés dits "toxiques" de façon à être en capacité de rétablir une situation financière la plus sécurisée possible

Globalement, cette renégociation financière permet, pour une même durée d'emprunt :

- De conserver le même encours de dette compte tenu de la prise en compte du Fonds de soutien,
- De transformer les taux structurés variables et instables en taux fixes,
- D'avoir un coût réel de financement à un taux moyen de 4.87% pour un taux quitté constaté de 5.53% en 2015, soit sensiblement équivalent aux taux fixes pratiqués à l'époque de la mise en place de ces financements.

Le taux moyen de l'ensemble de la dette du service assainissement est au 31/12/2018 de 2.88%.

5. ACTIONS ET PERSPECTIVES

Une majorité de communes s'étant prononcée pour la dissolution de la collectivité au 31 décembre 2019, les compétences eau potable et assainissement collectif et non collectif seront transférées au 1^{er} janvier 2020 d'une part à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour les 11 communes membres (Arzon, St Gildas de Rhuys, Sarzeau, Sulniac, Surzur, Theix-Noyal, Treffléan, La Trinité Surzur, Le Hézo, St Armel, Le Tour du Parc) et d'autre part aux 3 communes membres de Questembert Communauté (Berric, la Vraie Croix, Lauzach).

Dans un souci de gestion patrimoniale rationnelle au bénéfice des usagers du service, le Syndicat ne peut qu'engager les futurs maîtres d'ouvrage à suivre les orientations arrêtées au débat d'orientation budgétaire à savoir:

HYPOTHESES

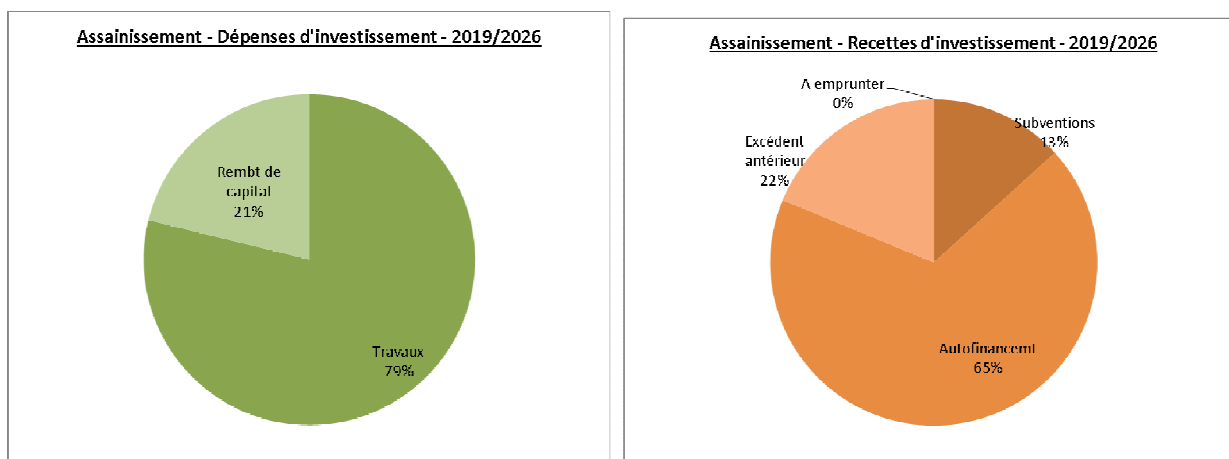
- Maintien des tarifs
- **Réalisation à hauteur de 27 MILLIONS D'EUROS du plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 basé sur une analyse des besoins des 14 communes du syndicat en matière d'infrastructure d'assainissement collectif.**
A compter de 2021, 4.5 MILLIONS D'EUROS PAR AN (valeur 2018 augmentée de 2%)
- **Le taux moyen de subvention sur 2014/2018 est de 38%. Compte-tenu des nouvelles politiques d'intervention du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau, le TAUX DE SUBVENTION PREVISIONNEL MOYEN est donc fixé A 20% à compter de l'exercice 2018.**

		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2019/2026
Dépenses	Travaux	5 500	5 500	4 682	4 775	4 871	4 968	5 068	5 169	5 067
	Rembt de capital	1 371	1 388	1 395	1 360	1 346	1 335	1 327	1 311	1 354
Recettes	Subventions	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%
		1 100	1 100	936	955	974	994	1 014	1 034	1 013
	Autofinancemt	5 051	5 061	5 073	5 084	5 091	5 096	5 102	5 104	5 083
	Excédent antérieur	3 168	2 448	1 720	1 653	1 556	1 404	1 191	911	1 756
	A emprunter	0	0	0	0	0	0	0	0	0

A noter qu'en 2018, le montant des travaux payés est de 8.21 M€ compensant le faible taux de paiement 2016/2017 (3.7 M et 4.05 M €).

La réalisation du PPI 2016-2020 à hauteur de 27 millions d'euros conduit à retenir 5.5 millions de réalisation pour les exercices 2019 et 2020.

Ainsi, en moyenne sur les exercices 2019/2026, les dépenses et recettes d'investissement seront réparties de la manière suivante :



CONCLUSION

On constate ainsi, que malgré une politique d'investissement soutenue garantissant une bonne et constante qualité de service et prenant à sa juste valeur les contraintes environnementales sévères qui s'appliquent en zones côtières, la situation financière saine de la collectivité lui permet de réaliser son PPI 2016-2020 à hauteur de 27 millions d'€, puis de mener une politique d'investissement de gestion patrimoniale rigoureuse à hauteur de 4.5 millions d'€ par an sans recourir à l'emprunt et sans augmenter les tarifs

Sur la période 2018-2026, la dette de la collectivité baisse de près de 40% :

12 014 k€ au 31/12/2026 contre 19 702 k€ au 31/12/2018

La durée d'extinction de la dette est réduite de 3.4 ans à 2.4 ans.

L'INFO

assainissement

SIAEP DE LA PRESQU'ILE DE RHUYS

2018

Extrait du rapport annuel 2018
Disponible au Siaep de Rhuys

ORGANISATION

Intercommunale
14 communes

Le service d'assainissement collectif du Siaep de la Presqu'île de Rhuys regroupe les communes de ARZON, BERRIC, LA TRINITE SURZUR, LA VRAIE CROIX, LAUZACH, LE HEZO, LE TOUR DU PARC, THEIX-NOYALO SAINT ARMEL, SAINT GILDAS DE RHUYS, SARZEAU, SULNIAC, SURZUR et TREFFLEAN

EXPLOITATION

En affermage

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages

COLLECTE DES EAUX USEES

Un réseau de 603 km

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 31 104 habitations ou immeubles et 4 industriels bénéficiant de convention particulière de déversement. le réseau est composé de 603 km de collecteurs et 205 postes de refoulement

EPURATION

14 Stations
Capacité totale = 139 234 eq.hbts

Les eaux usées sont traitées par :

Arzon : 27 667 EH	Sulniac Trino : 3 100 EH
Sulniac Gorvello : 600 EH	Surzur : 6 500 EH
Kérudo Lauzach : 6000 EH	Theix Lanfloy : 1 500 EH
Saint Armel : 1 950 EH	Theix Saindo : 27 000 EH
St Gildas : 14 500 EH	Tréfflean : 1 000 EH
Sarzeau Kergorange : 30 000 EH	Tréfflean Bizole 300 EH
Sarzeau Penvins : 1 950 EH	La Vraie Croix : 17 167 EH

QUALITE DU SERVICE

Le service Police de l'Eau indique la conformité aux prescriptions administratives des stations d'épuration

PRIX

Pour l'assainissement collectif
446,39€ pour 120 m3
3,72 €/m3

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 446,39 € (sur la base du tarif au 1er janvier 2019, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 3,72 €/m³, baisse par rapport à 2018 dû à la diminution de la redevance Agence de l'Eau Sur ce montant, 32,9 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 54 % reviennent à la Collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 13.1 %.

Pour l'eau et l'assainissement
6,20 €/m3